



REGLEMENT INTERIEUR

1- Inscriptions :

L'accès au cours n'est autorisé qu'après réservation sur notre site internet www.modernpoledancevaldeurope.com via notre logiciel de réservation en ligne. Toutes les réservations sont nominatives.

2- Conditions et organisation des cours :

- Les bijoux et piercings doivent être retirés avant le début du cours. Il ne faut appliquer aucun produit corporel gras (crème, huile...) le jour du cours.
- Une tenue adéquate est requise pour chaque discipline afin d'être à l'aise dans l'apprentissage des figures enseignées. Pour les cours de pole dance, l'élève devra se munir de son propre DRY HANDS et écrire son nom dessus.
- L'élève doit se présenter cinq (5) minutes avant le début du cours. En cas de retard de la part de l'élève, l'enseignant se réserve le droit de ne pas l'admettre en cours une fois celui-ci démarré. Passées dix (10) minutes de retard, aucun élève ne pourra être admis en cours. Aucun remboursement, ni total ni partiel, ne sera envisagé en cas de retard de la part de l'élève et/ou de son refus par l'enseignant.
- Les cours ne sont pas public, aucun accompagnant ne pourra accéder à la salle.

3- Locaux et règles de sécurité

- Les élèves, enseignants et intervenants sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité.
- Les chaussures de ville sont strictement interdites dans la salle de danse.
- Il est interdit de manger dans l'espace de danse.
- Le matériel mis à disposition des élèves doit être respecté suivant les conditions d'utilisation définies sur place. Il est interdit d'utiliser les barres de pole dance ainsi que l'ensemble du matériel en dehors des heures de cours ou de location de salle.
- La salle de cours, vestiaires et sanitaires doivent être laissés dans un état d'ordre et de propreté convenable.
- Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux.
- Il est interdit d'y introduire des animaux.
- Les règles de bon voisinage et de vie en communauté, et notamment le respect d'autrui, doivent être scrupuleusement respectées.

4- Dégradation

Tout acte d'irrespect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'inconvenance de la part des élèves ou des accompagnateurs envers le matériel ou les enseignants pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive décidée par la direction. En cas de dommage, ceux-ci seront attribués à l'élève responsable qui devra le remboursement des dégâts. Si l'exclusion est définitive et s'il restait des cours à prendre sur la carte ou sur l'abonnement, les cours ne seront pas remboursés.

5- Responsabilité

Modern'Pole décline toute responsabilité en cas d'accidents corporels occasionnés par la pratique de la Pole Dance ou tout autre discipline enseignée au sein de l'école. L'élève devra délivrer lors de son inscription un certificat médical tous les trois (3) ans ou remplir la décharge de responsabilité ci dessous chaque année.

Modern'Pole ne pourra être tenu pour responsable en cas de vols ou de la détérioration des effets personnels tel que la casse de téléphone portable que pourraient subir les élèves, enseignants et intervenants . Toutes les dispositions réglementaires antérieures sont abrogées et remplacées par le présent règlement.

6- Droit à l'image

Une fiche de renseignements sur l'utilisation du droit à l'image sera à remplir lors de votre souscription.

7- Hygiène corporelle

Tous élèves et enseignants devront avoir une hygiène corporelle irréprochable, cheveux propre et attaché, ongles des pieds et des mains entretenues, Rasé ou épilé sous les bras, maillot, jambes. Une légère repousse sera tolérée.

8- Adhésion à l'association des danses aériennes de Modern'Pole

Chaque ayant souscrit à une carte ou à un abonnement devra adhérer à l'association des danses aériennes de Modern'Pole et reverser une **cotisation d'adhésion annuelle de 5€**.

L'association a pour objectif de développer la pole dance et également certaines disciplines aériennes telles que le cerceau aérien, le tissu aérien et le hamac aérien en France, et plus particulièrement dans le bassin du Val d'Europe. Elle permet également à la société Modern'pole de pouvoir fournir du matériel tel que les tapis d'échauffement, briques de yoga, élastiques, sprays nettoyant et désinfectant.

DATE ET SIGNATURE



BULLETIN D'ADHESION DE L'ASSOCIATION DES DANSES AERIENNES DE MODERN'POLE

NOM

PRENOM

EMAIL

ADRESSE

DATE ET SIGNATURE

DROIT A L'IMAGE

Je soussignée :

Née le :

Email :

Adresse :

☐ Donne au studio Modern'pole dirigé par Mme martin katie l'autorisation de reproduire ou présenté les photographies et vidéos réalisés par elle et me représentant dans le respect des droits et de ma personne pour toutes diffusion et sur tous supports jugés utiles. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et ne demandé aucune contre partie au studio Modern'pole et à sa dirigeante. Les légendes accompagnant les photos ne devront pas porter atteinte à ma réputation ni à ma vie privée.

☐ N'autorise pas le studio Modern'pole a me filmer ou me photographier. Dans ce cas, je m'engage à respecter les personnes qui se film ou se photographie pendant les cours en prêtant attention de ne pas me retrouver dans les champs de ces personnes. Modern'pole et sa dirigeante ne pourront être tenue responsable dans le cas ou je me trouverais en arrière plan.

DATE ET SIGNATURE



Décharge de responsabilité – Renonciation aux réclamations et acceptation des risques

Préambule

La présente décharge est conclue dans le cadre des séances de coaching sportif délivré par Mme MARTIN Katie, comprenant toutes les activités proposées par le studio Modern'pole (cours collectifs ou encore des coachings particuliers au sein de la structure ou à l'extérieur)

Cette décharge est organisée d'après le contrat, conclut entre :

Madame MARTIN Katie, gérante et professeur de Modern'pole

Et

D'autre part Mme / M.

Article 1 – engagement du bénéficiaire

En considération de mon inscription et de ma participation aux cours collectifs ou individuels :

- Je certifie être en bonne condition physique et ne souffrir d'aucune blessure, maladie, ou handicap. En cas de grossesse, je m'engage à en informer au plus tôt le studio afin d'adapter mes activités à mon état.
- Je certifie n'avoir jamais eu de problèmes cardiaques ou respiratoires décelés à ce jour.
- Aucun médecin, infirmier, entraîneur, ne m'a déconseillé la pratique d'activités physiques et sportives proposées au sein de l'établissement
- J'ai pris connaissance de la nature des activités et je suis conscient(e) des risques que j'encoure.

Article 2 – objet de la présente décharge

En considération de mon inscription et de ma participation aux séances de coaching sportif individuel ou collectif :

- Je décharge Mme MARTIN Katie de toute obligation ou action pour motif de réclamation et relative à toutes blessures, même mortelle, causées de quelques manières que ce soit, découlant ou en raison du fait que je pratique ces activités sportives.

- Je consens à assumer tous les risques connus et inconnus, et toutes les conséquences afférentes ou liées au fait que je pratique des cours collectifs ou individuels (cités en préambule). Je consens à respecter tous les règlements, toutes les règles et conditions de ces pratiques sportives.
- J'ai lu le présent document et je comprends que je renonce à des droits importants. C'est donc en toute connaissance de cause que j'accepte le présent document. J'accepte, de mon plein gré, de participer aux séances proposées par Mme MARTIN Katie, en sachant les risques que j'encours et les conditions dans lesquelles elles vont se dérouler.

Fait à :

Le :

Signature du bénéficiaire (nom et prénom)